AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2528
FR0000064164-FS0776

28 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 28 septembre 2021, la société civile LG Invest[1] (102 bis rue de Miromesnil, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE[2] et détenir, à cette date, 70 831 actions EXACOMPTA CLAIREFONTAINE représentant autant de droits de vote, soit 6,26% du capital et 3,13% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EXACOMPTA CLAIREFONTAINE hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 27 septembre 2021, 88 820 actions EXACOMPTA CLAIREFONTAINE représentant autant de droits de vote, soit 7,85% du capital et 3,92% des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée respectivement à hauteur de 50% par MM. Laurent Guize et Dominique Paulhac.
[2] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 15 septembre 2021.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 131 480 actions représentant 2 262 960 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.